

22 septembre 2021

(21-7091)

Page: 1/3

**Comité de l'agriculture
Session extraordinaire**

Original: anglais

**L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES MARCHÉS AGRICOLES ET CERTAINES
IMPLICATIONS POUR LES NÉGOCIATIONS SUR L'AGRICULTURE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE ACP À LA SESSION
EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE

La communication ci-après, datée du 21 septembre 2021, est distribuée à la demande de la délégation de la Jamaïque au nom du Groupe ACP.

1. Le Groupe ACP a étudié attentivement les projets de textes que le Président du Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire a fait distribuer sous couvert du document JOB/AG/215, et a conclu que des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour rendre les textes conformes aux attentes des pays en développement et des PMA avant qu'ils puissent servir de base aux négociations préparatoires à la douzième Conférence ministérielle (CM12) de l'OMC. Le projet de texte n'aide pas suffisamment les membres du Groupe ACP à traiter efficacement les questions touchant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, le développement rural, les recettes en devises et la croissance et le développement des secteurs agricole et agroalimentaire dans ces économies.

2. La pandémie de COVID-19 a non seulement exposé la vulnérabilité des membres du Groupe ACP aux chocs exogènes, mais elle a également des conséquences graves à long terme, voire peut-être permanentes, pour leurs secteurs agricole et agroalimentaire, et elle compromet leur participation effective au commerce mondial des produits agricoles. Un résultat pour l'agriculture à la CM12 devrait répondre à ces préoccupations et aider à fournir un cadre dans lequel les pays en développement et les PMA peuvent faire face aux retombées de futurs événements ayant des impacts similaires à ceux de la COVID-19.

3. La pandémie de COVID-19 en cours continue d'avoir d'énormes répercussions en termes de souffrances humaines et d'activités économiques, y compris sur le commerce agricole mondial. Les chaînes d'approvisionnement ont été perturbées en raison, entre autres, de l'impact du virus sur les économies qui entraîne des restrictions de main-d'œuvre et des contraintes logistiques au niveau de la production, de l'expédition et de la distribution des marchandises. La demande a également été perturbée en raison des pertes de revenus substantielles subies par les personnes dont les emplois et les entreprises ont été directement ou indirectement touchés par la pandémie, y compris les mesures prises pour prévenir ou contenir la propagation du virus.

4. Au début de la pandémie, les marchés alimentaires mondiaux étaient assez stables en termes d'approvisionnements disponibles, avec des effets minimes sur les prix alimentaires mondiaux. Grâce à la situation relativement confortable des marchés alimentaires mondiaux, le secteur alimentaire reste résilient malgré les chocs provoqués par la pandémie de COVID-19. Selon une évaluation menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la majorité des aliments de base ont enregistré des augmentations marquées des quantités échangées au niveau mondial en 2020 par rapport à 2019, en raison d'une hausse des achats des produits de base qui bénéficient d'une élasticité prix supérieure.¹

¹ *Perspectives de l'alimentation*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, novembre 2020.

5. Il existe un problème d'abordabilité des denrées alimentaires sur les marchés locaux des pays pauvres dépendants des importations, parmi lesquels figurent les membres du Groupe ACP. La mesure dans laquelle un pays importateur peut répondre à ses besoins alimentaires dans des circonstances normales et pendant les périodes de chocs externes, comme la COVID-19, dépend de sa capacité d'importation et du pouvoir d'achat de la population. Ces deux facteurs ont été négativement affectés par la COVID-19.

6. Les produits agricoles tropicaux sont des sources essentielles de devises pour les pays en développement, en particulier pour les membres du Groupe ACP. Les chaînes d'approvisionnement de certains produits agricoles tropicaux n'ont pas fait preuve de la même résilience que celles des céréales en vrac, en partie en raison de la nature hautement périssable des fruits et légumes exportés par ces pays, ainsi que de la nature moins intégrée de leurs processus d'approvisionnement, de production et de distribution. Parmi les pays dont la sécurité alimentaire a été affectée par la COVID-19, figurent les pays d'Afrique subsaharienne et les petits États insulaires en développement (PEID) qui comptent sur les importations de denrées alimentaires et dont le taux de dépendance dépasse souvent 40%. Pour ces pays, hormis les produits du complexe des oléagineux, la plupart des autres denrées alimentaires devraient, selon la FAO, avoir enregistré une baisse des volumes importés en 2020, entraînant une contraction globale des échanges, en volume, de près de 2% par rapport à 2019. Cela a un effet d'entraînement sur leur capacité à obtenir des devises et à atteindre leurs objectifs en matière d'emploi et sur leurs plans de développement du secteur agricole.

7. L'impact de la COVID-19 accentue les difficultés rencontrées par des pays déjà pauvres pour financer les importations alimentaires dont ils ont besoin. De nombreux membres économiquement défavorisés du Groupe ACP sont contraints de réduire les importations de denrées alimentaires, notamment celles qui sont essentielles pour réduire la malnutrition, ce qui signifie qu'une pandémie prolongée de COVID-19 aggraverait encore les niveaux déjà fragiles de leur sécurité alimentaire.

8. Outre l'accès physique, social et économique à court terme aux approvisionnements alimentaires, les menaces potentielles de la COVID-19 pour la sécurité alimentaire de nombreux membres du Groupe ACP financièrement fragiles, sont également prises en considération dans le contexte des options stratégiques existantes que ces pays ont à leur disposition pour répondre à ces menaces, ainsi que le recours éventuel à des mécanismes multilatéraux connexes qui pourraient amortir ces effets négatifs. L'une des craintes au début de la COVID-19 était liée au danger d'instabilité des marchés alimentaires mondiaux, suite à l'imposition de mesures restrictives à l'exportation par certains pays, comme cela a été le cas lors des grands chocs observés sur les marchés mondiaux dans le passé. Ces vulnérabilités ont été l'une des raisons pour lesquelles le Groupe ACP a plaidé en faveur d'une solution permanente au sein de l'OMC en ce qui concerne la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire.

9. En effet, plusieurs Membres de l'OMC ont utilisé des mesures de restriction des exportations en 2020 avec des caractéristiques similaires en termes d'instruments utilisés et de produits de base visés que par le passé. Cependant, il n'y a pas eu d'impact apparent sur la sécurité alimentaire mondiale directement lié à ces mesures, en grande partie en raison de l'adéquation des stocks alimentaires mondiaux dans les principaux pays exportateurs et importateurs et des bonnes récoltes qui ont suivi au niveau mondial pendant la pandémie actuelle.

10. Néanmoins, compte tenu des conditions qui prévalaient en termes d'adéquation des approvisionnements alimentaires mondiaux, les mesures restrictives à l'exportation prises pendant la COVID-19 ont été excessives (bien que dans de nombreux cas de courte durée), ce qui a affecté les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA). Nous devrions, à l'avenir, éviter le non-respect quasi-total des obligations de notification à l'OMC concernant ces mesures, y compris leurs effets négatifs possibles sur la sécurité alimentaire des autres Membres, conformément à l'article 12 de l'Accord sur l'agriculture (AoA). Cette expérience souligne une fois de plus l'importance du respect par les Membres des dispositions de l'Accord sur l'agriculture relatives aux restrictions à l'exportation, point sur lequel il avait été également insisté lors de la crise alimentaire de 2008-2011. Le Secrétariat de l'OMC a aussi un rôle important à jouer dans le renforcement des capacités des Membres qui ont des difficultés à mieux honorer les engagements de transparence existants conformément à l'article 12 de l'Accord sur l'agriculture.

11. La menace potentielle pour la sécurité alimentaire des pays fortement tributaires des importations pendant la COVID-19, même si elle ne s'est pas concrétisée, a suscité des

avertissements concernant les dangers associés à un marché mondial qui n'est pas toujours une source d'approvisionnement durable. Des sentiments renouvelés en faveur d'une plus grande autosuffisance alimentaire, semblables à ceux exprimés lors de la crise alimentaire de 2008-2011, ont été exprimés. Par conséquent, plusieurs pays, dont de nombreux membres du Groupe ACP, ont souligné qu'il était nécessaire de conserver une marge de manœuvre importante pour pouvoir fournir un soutien efficace aux producteurs nationaux en ce qui concerne les cultures essentielles à leur sécurité alimentaire. Le soutien *de minimis* autorisé est donc un outil politique important pour les membres du Groupe ACP. En outre, étant donné que les secteurs agricoles des membres du Groupe ACP sont principalement dominés par des agriculteurs pauvres en ressources, dont les principaux marchés sont basés localement, l'article 6:2 de l'Accord sur l'agriculture fournit la marge de manœuvre nécessaire pour permettre les interventions liées à la sécurité alimentaire et à la garantie des moyens de subsistance.

12. Les membres du Groupe ACP n'ont pas été en mesure d'utiliser la marge de manœuvre dont disposent les pays en développement et les PMA en vertu de l'article 6 de l'Accord sur l'agriculture, uniquement en raison des contraintes budgétaires qui ont considérablement ralenti ou gelé les politiques nationales de développement rural, de croissance du secteur agricole, d'intégration de la chaîne de production, d'intégration accrue dans les chaînes de valeur agricoles mondiales et de progression dans la chaîne de valeur des secteurs agricole et agroalimentaire. Il est donc essentiel que les membres du Groupe ACP, dans le cadre d'un résultat sur l'agriculture, conservent la marge de manœuvre politique prévue à l'article 6 et dans d'autres dispositions de l'Accord sur l'agriculture pour sauvegarder leur secteur agricole sous-développé et pour qu'ils puissent se positionner de manière appropriée lorsqu'ils auront la possibilité de le faire à l'avenir.

13. En dépit des difficultés rencontrées pour progresser sur la question de la santé publique, les membres du Groupe ACP considèrent la COVID-19 comme une raison supplémentaire de parvenir à un accord et à une solution permanente sur cette question, conformément au mandat des Conférences ministérielles de Bali et de Nairobi organisées dans le cadre de l'OMC.

14. Outre l'augmentation du soutien à la production alimentaire nationale, il faut citer parmi les autres besoins d'assistance dans certains pays en développement Membres des mesures de logistique et de commercialisation pour surmonter les problèmes rencontrés dans la chaîne d'approvisionnement en raison de la COVID-19, en particulier pour les produits agricoles périssables destinés à l'exportation. À cet égard, il est important de rappeler l'article 9:1 d) et e) de l'Accord sur l'agriculture, qui exempte les pays en développement de certaines disciplines relatives aux subventions à l'exportation dans des conditions spécifiques. Il est dans l'intérêt des membres du Groupe ACP de maintenir la possibilité de recourir à cette flexibilité, compte tenu des circonstances exceptionnelles qui pourraient se présenter à l'avenir.

15. Enfin, une autre question dans les négociations qui est également liée au désir d'augmenter la production alimentaire nationale dans les pays souffrant d'insécurité alimentaire, y compris de nombreux membres du Groupe ACP, est la nécessité d'un Mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) pour traiter les problèmes de poussée des importations et de baisse des prix.

16. Si la menace du COVID-19 s'estompera tôt ou tard, d'autres événements, dont le changement climatique et les catastrophes naturelles, continueront d'accentuer la volatilité inhérente aux marchés agricoles mondiaux. Il est certain que les marchés mondiaux connaîtront de temps à autre des périodes de surabondance, avec des effets potentiellement dévastateurs pour les producteurs locaux des pays en développement importateurs. Les transferts monétaires aux agriculteurs touchés sont rarement une solution pour les Membres en développement pauvres en ressources, ce qui renforce les arguments en faveur d'un instrument, tel que celui qui est envisagé dans le cadre du MSS, pour se protéger contre les risques de baisse des prix et de poussée des importations.

17. Le Groupe ACP fera des suggestions sur la manière dont le document JOB/AG/215 peut être modifié pour assurer l'équilibre des résultats des négociations sur l'agriculture à la CM12.
